



Secteur géographique du Service de Santé de Saint-Malo - Source STSM



Les compétences géographiques et professionnelles sont définies par la décision de renouvellement d'agrément du 13 octobre 2006 (renouvellement tous les cinq ans):

- Toutes professions
- Arrondissement de Saint-Malo hors canton de Tinténiac.